



Préparation de la PAC 2023

■ La DDT recherche des exploitants volontaires pour tester en 2022 le système de suivi des surfaces en temps réel qui sera utilisé en 2023.

À partir de 2023, dans tous les États membres de l'Union européenne, un nouveau composant sera mis en place dans le cadre des aides de la PAC, intitulé « Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel » (3STR). Ce système permet de créer une relation renouvelée entre l'administration et les bénéficiaires d'aides PAC, car l'accent est mis sur la prévention et la correction des écarts entre les couverts déclarés par les agriculteurs et ceux constatés par l'Administration.

Les exploitants agricoles sont invités à tester ce nouveau système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022, en parallèle de la campagne normale. Ce test réalisé en 2022 n'aura aucun impact financier sur la campagne PAC en cours, mais il permettra à tous de s'approprier ces nouveaux outils. Le test consiste à prendre des photos géolocalisées, à les transmettre à l'Administration, et à modifier (de façon fictive) sa déclaration PAC.

Les + de ce nouveau système de suivi des surfaces :

- l'administration informe l'exploitant lorsqu'il y a une erreur potentielle sur sa déclaration PAC et lui donne l'opportunité de la corriger ;
- les erreurs peuvent être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis ;
- une meilleure information de l'exploitant sur le traitement de son dossier avant paiement ;
- davantage d'échanges avec l'administration dans l'intérêt de l'exploitant.

Les exploitants qui souhaitent tester ce nouveau système, et en particulier l'application sur smartphone qui permet de prendre des photos géolocalisées et authentifiées des parcelles puis de les envoyer à l'Administration, sont invités à se faire connaître auprès de la DDT.

À noter que pour participer à ce test en 2022, il est nécessaire de disposer d'un téléphone Android (smartphone) versions 5.0 et ultérieures.

Pour plus d'information sur 3STR :  www.loiret.gouv.fr



CONTACTS



**vous pouvez contacter
la DDT / SADR :**

 **02 38 52 47 67**

ou

 **02 38 52 48 52**

ou

 **02 38 52 46 09**

